Le format des fichiers proposés en téléchargement est indiqué.

Pour un internaute, le fait de voir immédiatement le format d'un fichier proposé au téléchargement (PDF, DOC, ODS, ODT, XLS) va lui permettre de savoir s'il peut ou non lire le fichier avec les logiciels dont il est équipé et le terminal de consultation utilisé.

OBJECTIF

Permettre aux utilisateurs de savoir en temps utile si leurs outils les autorisent à consulter les fichiers proposés en téléchargement.

Réduire la charge serveur en évitant les téléchargements inutiles.

MISE EN ŒUVRE

Au minimum, prévoir une page d'aide indiquant le format des fichiers proposés s'il est unique.

Au mieux, indiquer le format pour chaque lien permettant de télécharger un fichier.

CONTRÔLE

Pour chaque lien de téléchargement, vérifier qu'il est possible d'en connaître le format via :

- → Une information générique donnée dans une page d'aide;
- → Une information donnée dans le contexte du lien: paragraphe ou élément de liste li où il est inclus, titre de section qui le précède, cellule d'en-tête de tableau associée à celle où il est présent;
- → L'attribut title du lien reprenant et complétant le libellé de celui-ci;
- → Une information donnée dans le libellé du lien;
- → Une icône dotée d'un texte alternatif indiquant le format du fichier.

La vérification de cette bonne pratique est simple en elle-même, mais nécessite d'identifier chaque lien de téléchargement. Pour cela, il est possible d'utiliser un outil tel que Xenu's Link Sleuth pour recenser les pages contenant des liens de téléchargement de fichiers dans des formats potentiellement utilisés (PDF, DOC, XLS, ZIP, ODT, etc.). La vérification sera évidemment facilitée par la connaissance préalable des formats utilisés dans le site et des rubriques susceptibles de contenir de tels liens.

Les bonnes pratiques 113 (p. 124) sur l'indication du format et 195 (p. 187) sur l'indication de la langue gagnent à être vérifiées de pair avec celle-ci.

AVIS

Cette bonne pratique permet aux internautes de décider de l'opportunité ou du meilleur moment pour télécharger les fichiers en question. Un internaute qui ne peut pas lire un fichier, soit parce qu'il n'a pas l'extension ou le logiciel nécessaire, soit parce qu'il ne souhaite pas les installer, pourra prendre sa décision en connaissance de cause.

Il est préférable de valider et mettre en place cette bonne pratique le plus en amont possible, l'idéal étant lors de la création des templates du site.



Le site caisse-epargne.fr signale clairement les documents PDF. http://caisse-epargne.fr/nos-publications.aspx?nodeid=1346®=11315

Cette fiche est extraite du livre :

Qualité web les bonnes pratiques pour améliorer vos sites

39€ - Version numérique offerte http://qualite-web-lelivre.com/

